



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison situés sur les communes de Dom-le-Mesnil, Hannogne-Saint-Martin, Sapogne-et-Feuchères présentée par la société Parc éolien Nordex XXIX SAS - 23, rue d'Anjou 75008 Paris

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2017-474 du 03 octobre 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, du **lundi 20 novembre 2017 au mardi 19 décembre 2017 inclus**. Ce parc éolien se compose de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison répartis comme suit : 2 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur la commune de Dom-le-Mesnil, 2 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur la commune de Hannogne-Saint-Martin, 2 aérogénérateurs sur la commune de Sapogne-et-Feuchères. La puissance totale maximale du parc sera de 18 MW pour une hauteur de mât des éoliennes de 89 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 150 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Michel MAUCORT, ingénieur environnement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Les communes concernées par le projet sont : Dom-le-Mesnil, Hannogne-Saint-Martin et Sapogne-et-Feuchères

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Dom-le-Mesnil aux heures habituelles d'ouverture au public,

- sur support papier en mairie de Dom-le-Mesnil, Hannogne-Saint-Martin et Sapogne-et-Feuchères aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mardi 19 décembre à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enq-pub-montsjumeaux@ardennes.gouv.fr. La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Monts Jumeaux – Mairie – 49 bis, route nationale – 08160 Dom-le-Mesnil. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur en mairie de Dom-le-Mesnil, Hannogne-Saint-Martin et Sapogne-et-Feuchères aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de :

en mairie de Dom-le-Mesnil (siège de l'enquête)	Lundi 20 novembre 2017 de 14h00 à 16h00 Samedi 02 décembre 2017 de 10h00 à 12h00 Mardi 19 décembre 2017 de 16h00 à 18h00
en mairie de Hannogne-Saint-Martin	Jeudi 23 novembre 2017 de 16h00 à 18h00 Mardi 06 décembre 2017 de 15h00 à 17h00
en mairie de Sapogne-et-Feuchères	Samedi 25 novembre 2017 de 10h00 à 12h00 Mercredi 13 décembre 2017 de 16h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Sylvain MAES, personne responsable du projet à l'adresse suivante : Société Quadran – pôle technologique du Mont Bernard – 18, rue Dom Pérignon – 51000 Châlons-en-Champagne (s.maes@quadran.fr) ou à M. Gaetan LESNE (GLesne@nordex-online.com) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Le préfet

Frédéric CLOWEZ

Charleville-Mézières, **19 OCT. 2017**

